



Ensemble scolaire
St-Augustin
Grandir ensemble
97 rue de Talant
21000 Dijon
Tél. 03 80 58 20 10

Convention Financière 2025/2026

La présente convention, tacitement renouvelable chaque année scolaire, règle les rapports entre l'association OGEC SAINT AUGUSTIN et les familles des élèves dans le domaine financier.

Les tarifs annexés à la présente convention sont donnés pour l'année scolaire 2025/2026 et sont modifiés, chaque année, par le Conseil d'Administration.

FRAIS ADMINISTRATIFS

	 Ecole Alix Providence	 Ecole St François de Sales	 Collège St François de Sales	 Lycée Notre Dame
Première inscription dans le groupe	63.00 €	63.00 €	126.00 €	126.00 €
Réinscription dans le groupe	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €

Les frais d'inscription sont à régler lors de la finalisation de l'inscription sur Ecole Directe.

Les frais de réinscription sont à régler lors de la réinscription en mars de l'année scolaire en cours sur Ecole Directe.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les familles s'engagent à prendre en charge :

- * L'accompagnement éducatif lié à la spécificité de l'établissement et à la qualité du suivi et de l'encadrement,
- * Les cotisations versées aux organismes qui permettent à la Tutelle catholique d'exercer sa mission de soutien,
- * Les dépenses de fonctionnement non couverts par le forfait externat,
- * La location, l'entretien et le maintien en bon état des locaux.

Le montant de ces contributions est facturé **annuellement** courant septembre. Les contributions annuelles pour l'année 2025/2026 s'élèvent à :

	 Ecole Alix Providence	 Ecole St François de Sales	 Collège St François de Sales	 Lycée Notre Dame
Frais de scolarité	687,00 €	687,00 €	900,00 €	1015,00 €
Cotisations de tutelles (*)	99,71 €	99,71 €	107,12 €	112,22 €

(en cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, les cotisations de tutelles sont dues en totalité)

Internat (seulement pour le lycée)

L'internat est proposé pour les élèves inscrits au Lycée Notre Dame.

La pension comprend l'hébergement + le petit-déjeuner+ le déjeuner + le goûter + le dîner.



Lycée

Notre Dame

Hébergement	2998.00 €
Restauration	1378,00 €
Caution à verser en juin	150.00 €
Acompte à verser en avril	336.00 €

Modalités de paiement

Il est demandé aux familles d'opter pour le prélèvement automatique mensuel.

Les prélèvements se font sur 10 mois, d'octobre à juillet, le 5 de chaque mois.

Attention, en cas de rejet du prélèvement, les frais bancaires peuvent être facturés aux familles au tarif en vigueur.

Réduction

Une réduction, sur la scolarité seulement, est accordée aux parents si plusieurs de leurs enfants fréquentent :

L'Ensemble Scolaire Saint Augustin

ou l' Enseignement Catholique

Pour 3 enfants, 20 % de remise sur la scolarité

Pour 3 enfants, 15 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 30 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 20 % de remise sur la scolarité

Aide financière

Pour les familles rencontrant des problèmes financiers, ou dont des difficultés imprévues ont modifié leur situation, une aide financière peut être proposée dans l'année scolaire grâce au fonds de solidarité abondé par l'OGEC et par les APEL.

CONTRIBUTIONS ANNUELLES

ADHESION « APEL » par famille

Par le versement de la cotisation (21 €/an), la famille adhère à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) et manifeste ainsi son soutien à une association qui contribue au dynamisme et à la vitalité de nos établissements catholiques.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à cette association doivent **adresser un courrier ou un mail au service comptabilité familles avant le 10 septembre 2025 (Mme Fourcroy—i.fourcroy@dijon-staugustin.fr)**

Manuels scolaires

Pour les élèves du lycée, l'établissement loue les manuels scolaires pour un montant de 38€. Les livres sont attribués à un élève et ils devront être restitués par ce même élève en fin d'année sous peine de facturation en cas de non restitution ou de détérioration.

Pour les élèves du Collège, un jeu complet de manuels scolaires est remis à votre enfant qui le restituera en fin d'année scolaire. Un chèque de caution de 200€ vous sera demandé en début d'année. Bien entendu, ce chèque sera rendu aux familles lors de la restitution des livres en fin d'année en fonction de l'état de ceux-ci. L'APEL proposera aux familles qui le souhaitent un 2ème jeu de livres.

Autres cotisations : uniquement pour les écoles Alix Providence et Saint François de Sales

Une contribution pour les Activités et projets pédagogiques, Fournitures de rentrée, l'achat de livres, de manuels scolaires vous sera facturée en début d'année scolaire.

Restauration scolaire

				
	Ecole Alix Providence	Ecole St François	Collège St François de Sales	Lycée Notre Dame
Prix d'un repas (Entrée, Plat, Laitage, Dessert)	7,55 €	7,55 €	7,85 € *	7,85€

* Le Conseil Départemental de Côte d'Or, que nous remercions, subventionnera encore cette année les repas des collégiens qui bénéficieront d'une réduction de 2,44€ sur le prix du repas. Cette réduction sera automatiquement appliquée à chaque passage au self.

		
	Ecole Alix Providence	Ecole St François de Sales
Panier repas	4,08€	4,08 €

Les enfants des écoles élémentaires peuvent apporter un panier repas . Le tarif correspond aux frais engagés par les établissements (chauffage, électricité, surveillance,...)

Le règlement de la restauration se fera par le biais d'un porte-monnaie Restauration visible sur Ecole Directe. Les paiements se feront au préalable par Carte Bancaire.

Garderie



Ecole Alix
Providence



Ecole St François
de Sales

Garderie (par 3/4h)

1,95 €

1,95 €

Garderie Matin (1/2h)

-

1,30 €

Le règlement de la restauration se fait par le biais d'un porte-monnaie Garderie visible sur Ecole Directe. Les paiements se feront au préalable par Carte Bancaire.

Assurance Scolaire

Le montant de l'assurance est compris dans la Contribution des familles. Il n'est donc pas nécessaire de souscrire une assurance scolaire personnelle.

L'assurance scolaire de l'ensemble scolaire permet à tous les élèves de bénéficier de la garantie « individuelle accidents corporels » ainsi qu'une protection lors des voyages et/ou sorties.

Pour tout arrivée en cours d'année, les élèves bénéficient de cette assurance.